

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil Municipal de Bois d'Arcy sont convoqués en réunion ordinaire le :

MARDI 26 SEPTEMBRE 2023 à 20H30
à la Salle des Fêtes au Domaine de la Tremblaye

Ordre du jour :

- Approbation des procès-verbaux des séances des Conseils Municipaux des 1^{er} juin et 29 juin 2023.
- Compte-rendu des décisions municipales prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1. Complément à la délibération sur les tarifs communaux n° DEL01062023-26.
2. Décision modificative n° 2 au budget 2023.
3. Convention de refacturation aux communes des billets JO achetés par Versailles Grand Parc pour le compte de la commune.
4. Rectification d'erreurs sur exercices antérieurs.
5. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M 57 au 1^{er} janvier 2024.
6. Création ou modification des autorisations de programme / crédits de paiements.
7. Approbation d'une convention de financement de l'Etat dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique (NEFLE).
8. Modification du régime d'astreinte à compter du 1^{er} octobre 2023.
9. Signature d'une convention pour l'accueil des établissements du primaire dans le cadre d'activités aquatiques - année 2023/2024.
10. Convention tripartite de fonctionnement et d'exploitation du Centre de Supervision Urbain Intercommunal – missions de vidéoprotection et vidéo verbalisation.

Fait à Bois d'Arcy, le 20 septembre 2023



Jean-Philippe LUCE

Maire de Bois d'Arcy
Conseiller régional d'Île-de-France